



Association Sportive Risle Seine Sport Scolaire UNSS



Les professeurs d'EPS proposent des activités sportives pour les élèves du Lycée. Plusieurs formules :

1. Jeudi midi : tournois de sports co et de raquettes, entraînement muscu, fitness
2. Mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 : pratique loisirs ou compétitive selon un calendrier affiché au gymnase ou à l'agora. (Info sur Insta et FB)

Tu peux choisir de venir à une ou plusieurs activités ; seul ou avec tes amis à condition d'être licencié(s)
De plus, en venant régulièrement, tu cumules des points de participation. Les gagnants du challenge seront récompensés.

Pour t'inscrire, il te suffit de remplir cette fiche d'autorisation parentale et s'acquitter du paiement de la cotisation : 12 euros pour l'année (ou 20€ en cas de double adhésion avec le Maisons des Lycéens : PROMO de rentrée seulement)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur....., responsable légal de l'élève :
nom :prénom :
en classe de né(e) le

Autorise

mon fils /ma fille à participer aux activités de l'association sportive du Lycée Risle Seine

En cas d'urgence, j'autorise les responsables de l'activité à faire transporter mon fils / ma fille :

- au centre hospitalier le plus proche**
- autre : précisez :**

Téléphone en cas d'urgence :

Diffusion d'images : *Les élèves de l'association sportive peuvent être amenés à réaliser des reportages, recherches ou tournages incluant des photos, des séquences filmées et des sons. Ces enregistrements pourront faire l'objet de montages et de diffusions sur documents multimédias ou sur des sites informatiques de l'Education Nationale, ou dans la presse locale. Toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image conformément à l'article 9 du code civil qui dispose que « chacun a le droit au respect de sa vie privée ».*

- J'autorise**
- Je n'autorise pas**

La reproduction ou la diffusion d'images ou de paroles de celui-ci dans le cadre des activités de l'association sportive.

Fait à..... le.....
Signature du responsable légal :

En conformité avec la loi sur le sport, nous vous informons que vous avez la possibilité de souscrire ou non une assurance complémentaire "garantie complémentaire individuelle accident sport + ». Le formulaire est à retirer auprès des professeurs d'EPS.